



## Fin de cdd - chômage - rebauche au smic ??? !!!

Par **Skiki**, le **15/01/2009** à **12:32**

Bonjour,

En 2008, j'ai fait un cdd de 20h /semaine payé 700e le mois. soit 80 h par mois soit presque 9e de l'heure (tout est en net)

Après avoir fait un mois de chômage, mon patron me propose de me réintégrer au smic.

A t'il le droit ?

Merci

Par **Visiteur**, le **15/01/2009** à **13:05**

bonjour,

ou (sous réserve que le salaire minima de la convention collective ne soit pas supérieur au smic)

Par **Skiki**, le **15/01/2009** à **14:39**

Euh, dsl Carry mais je n'ai pas bien compris.

Ce que je voulais dire, c'est qu'à la fin de mon cdd, j'avais un salaire supérieur au smic, et que maintenant, je fais 60h de plus (plein temps) par moi payé au smic soit même pas 400€ de plus (je sais pas trop à combien est le smic mais bon ... (1100 net peut être..?)

Merci

Par **Visiteur**, le **15/01/2009** à **14:46**

re

moi non plus.. j'ai pas bien compris....

vous dites que votre patron vous propose de vous reprendre et que maintenant vous faites 60 heures de plus ???

vous travaillez ? vous avez eu un contrat en cdi ?

le smic est à 1.030 net environ (tout dépend des cotisations des entreprises).

Par **Skiki**, le **15/01/2009** à **14:51**

Mon cdd était de 1 an de décembre 07 à décembre 08.

Au début j'étais payé payé au smic et à mi-temps (20 h /semaine soit 80 h par moi à peu près). Durant cette période, mon salaire a largement augmenté passant de 530 € à 700 € au bout de 6 mois (juillet).

En décembre 08, mon contrat cdd n'a pas été renouvelé. J'ai donc été mis au chômage.

Aujourd'hui, mon patron a décidé de me reprendre à plein temps, mais au smic donc il ne tient pas compte de mon année d'expérience ni de mon salaire d'antan.

A t'il le droit de ne pas tenir compte de mon passé dans la boîte au niveau salaire ???

Pour la convention collective je ne sais pas trop, je suis dans l'informatique.

Merci Carry

Par **Visiteur**, le **15/01/2009** à **15:17**

re

de 500 a 700 ça fait une augmentation d'environ 24 %.. jamais vu ça.... sympa le patron à l'époque..... 200 euros d'un coup.... !!!!

vous pouvez expliquer cette augmentation ?? avait il besoin de vous ?

a aujourd'hui il essaye d'économiser en vous proposant le smic... il a le droit.. à vous de négocier votre salaire d'antan...

Par **Skiki**, le **15/01/2009** à **16:02**

L'explication c que c une jeune boite qui marche très bien.

Tout le monde etaient augmenté pareil. Mais maintenant c plus le cas, les salaires stagnent pas mal.

Merci pour ton explication.

Je sais ce qu'il me reste a faire.

Slr